

**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 24 octobre 2018**  
**Pavillon Taillon, salle 458, 13 heures**

*Présences :*

Julie Arsenault (Traduction et langues)  
Annie Berthelot (Rep. étud., Sc. soc.)  
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)  
Lise Savoie (Travail social)  
Stéphanie Collin (Rep. prof., Sc. Soc.)  
Paul Curtis (Anglais)  
Julie Rennison (Rep. étud., Arts)  
Karine Gauvin (Secrétaire)  
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)

Cynthia Létourneau (Rep. unité II)  
Gervais Mbarga (Info.-comm.)  
Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)  
Jean-François Thibault (Doyen)  
Dominique Thomassin (Secteur langue et  
Rep. prof., Arts)  
Guy Vincent (Histoire et géographie)  
Andrei Zaharia (Art dramatique)

*Absences motivées :*

David Décarie (Études françaises)  
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)  
Julie Forgues (Arts visuels)  
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)  
Monique Richard (Musique)

Le Conseil de faculté reçoit deux invités, Monsieur Jean-François Richard, vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales, et Madame Émilie Frenette, coordinatrice du Fonds d'apprentissage expérientiel pour étudiants à l'Université de Moncton. Le thème abordé est le mode de fonctionnement de l'initiative sur l'apprentissage expérientiel.

M. Richard explique que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé un Fonds d'apprentissage expérientiel destiné aux étudiantes et aux étudiants universitaires de premier cycle dans le but de les aider à accéder à des possibilités d'apprentissage intégré en milieu de travail dans leur domaine d'études. Le fonds est financé par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Chacune des quatre universités néo-brunswickoises a un coordinateur ou une coordinatrice qui gère le programme. M<sup>me</sup> Frenette explique qu'avant même de lancer des initiatives, il faudrait être capable de préciser les activités existantes sur le campus qui remplissent déjà les objectifs de ce programme. Elle invite donc les membres du Conseil à faire un état des lieux d'ici la fin du mois de novembre afin que l'Université soit en mesure de lancer les initiatives dès le mois de janvier (l'enveloppe budgétaire se termine fin mars).

M. Richard précise que la définition gouvernementale de l'expérientiel vise essentiellement des stages, mais non des stages-recherche, puisqu'il faut aussi qu'un milieu de travail soit inclus dans la démarche de l'étudiante ou de l'étudiant. Elle comprend également l'apprentissage par le service. De plus, comme il existe déjà des programmes qui incluent l'expérientiel (en éducation ou en travail social, par exemple), l'Université cherchera à intégrer des activités d'apprentissage

expérientiel dans les programmes qui n'en ont pas. Bien qu'elle n'écarte pas les projets issus des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), l'Université priorisera les dossiers provenant des arts et des sciences sociales. L'Université cherche également à donner une reconnaissance officielle aux étudiantes et aux étudiants qui incluent l'expérientiel dans leur programme d'étude. En outre, M. Richard précise que l'enveloppe budgétaire du programme augmentera au cours des trois prochaines années et demande ainsi aux membres du Conseil de réfléchir à des projets à plus long terme.

Enfin, M. Richard précise que l'expérience peut être courte (une journée) ou plus longue (sur une période de quatre mois par exemple). L'expérience peut être liée à un cours (donc crédité) ou non, ou simplement être un complément à la formation offerte dans un programme. Concrètement, cela pourrait être un emploi d'été (dont le salaire est financé en partie par le programme et l'employeur). L'ensemble du programme à l'Université sera géré par la plateforme Orbis.

Le doyen invite les membres du Conseil à réfléchir de manière large à ce stade et à mettre des idées sur papier, quitte à ce que certaines de ces idées ne soient pas financées dans le cadre de ce projet mais inspirent des initiatives que la Faculté pourrait vouloir explorer.

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 24 octobre 2018**

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. Julie Arsenault propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 août 2018**

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire. Gervais Mbarga propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 29 août 2018**

**5.1** : Les modifications proposées dans chacun des programmes de B.A.-B. Éd. de la Faculté et du B. Mus.-B. Éd. ont été acheminées au Comité des programmes et devraient figurer à l'ordre du jour de la réunion de novembre.

### **4. Affaires étudiantes**

Annie Berthelot explique qu'il reste encore des postes à combler au sein du conseil étudiant des sciences sociales. Cette situation récurrente n'est pas propre à la Faculté et peut être attribuée au fait que les élections ont lieu au mois de mars et qu'il n'y a pas nécessairement de suivi qui est fait d'une année à l'autre entre les conseils.

Julie Rennison explique que la situation est la même au conseil des arts, dont les postes ne sont pas tous comblés. Elle estime difficile de recruter des étudiants et elle note qu'il y a moins d'étudiantes et d'étudiants qui s'impliquent dans les divers comités étudiants.

## **5. Création/modification/évaluation de programmes/cours**

### **5.1 Département d'études françaises (Secteur langue) [Annexe 1]**

#### **5.1.1 Création des cours FRAN1101 et FRAN1102**

#### **5.1.2 Abolition du cours FRAN1006**

Dominique Thomassin explique que la structure actuelle du cours FRAN1006 (Grammaire moderne), un cours de 6 crédits, occasionne des problèmes d'ordre logistique depuis son entrée en vigueur depuis 2010. Elle propose ainsi de scinder ce cours en deux cours distincts de 3 crédits de façon à en créer deux nouveaux, FRAN1101 (Grammaire moderne I) et FRAN1102 (Grammaire moderne II). La création de ces deux nouveaux cours ne toucherait pas le contenu du cours, mais uniquement son mode de gestion. Dominique Thomassin précise que le premier cours serait préalable au second et que l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la note A au premier serait automatiquement exempté du 2<sup>e</sup> cours, contribuant ainsi à motiver l'effort des étudiantes et étudiants. Dominique Thomassin propose la création des cours FRAN1101 et FRAN1102 et l'abolition du cours FRAN1006. Appuyée par Paul Curtis, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.2 Département d'histoire et de géographie [Annexe 2]**

#### **5.2.1 Modification du B.A. (majeure en histoire)**

#### **5.2.2 Création, modification et abolition de cours (HIST)**

#### **5.2.3 Modification de la banque de cours OFG (HIST)**

#### **5.2.4 Modification de la mineure en histoire**

#### **5.2.5 Abolition du B.A. (spécialisation en histoire)**

Jean-Luc Bonnaud présente les modifications apportées au B.A. (majeure en histoire). Dans un premier temps, six cours dont le titre était trop vague ont été abolis et d'autres avec des thématiques plus claires ont été créés pour les remplacer. D'autres cours encore ont été créés afin d'éviter le recours trop systématique aux cours à contenu variable, et ceci dans le but de rendre plus visibles et explicites les thématiques vues dans le programme. Ces changements à la banque de cours occasionnent aussi des modifications à la mineure en histoire et à la banque de cours OFG (HIST). Enfin, Jean-Luc Bonnaud propose que soit abolie la spécialisation en histoire et que le Département offre désormais deux programmes de majeure en histoire, soit le B.A.-B. Ed. (majeure en histoire) et le B.A. (majeure en histoire); ce dernier sera offert avec deux types de profils, le profil régulier et le profil avec distinction. Les étudiantes et les étudiants dont la moyenne est d'au moins 3,0 pourront accéder au profil avec distinction.

Un membre demande pourquoi l'offre de cours n'inclut pas l'histoire asiatique ou l'histoire africaine. Jean-Luc Bonnaud explique que les effectifs professoraux actuels ne le permettent pas. Jean-François Thibault demande que des précisions soient ajoutées à la lettre d'introduction destinée au comité des programmes afin de mieux circonstancier l'ajout de six nouveaux cours à

la banque des cours. Il demande en outre pourquoi le Département a choisi de maintenir deux cours de mémoire plutôt qu'un seul. Jean-Luc Bonnaud explique que cette formule offre plus de souplesse en permettant aux étudiantes et étudiants d'entamer le mémoire au semestre d'hiver, entre autres.

Guy Vincent propose l'adoption des modifications apportées au B.A. (majeure en histoire). Appuyée par Julie Rennison, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.3 Département de sociologie et de criminologie [Annexe 3]**

#### **5.3.1 Création du cours SOCI4619 (Stage B)**

#### **5.3.2 Modification du cours SOCI4609 (Stage)**

#### **5.3.3 Modification du B. Sc. soc. (majeure en sociologie)**

#### **5.3.4 Modifications aux EQE du cours SOCI2480**

En l'absence de Marie-Andrée Pelland, Matthieu LeBlanc présente les changements proposés par le Département de sociologie et de criminologie, qui sont mineurs et se résument à la possibilité d'offrir le stage SOCI4609 (Stage) sur un semestre au lieu de deux. Cela exige donc la création d'un nouveau cours, intitulé SOCI4619 (Stage B) et la modification conséquente du cours SOCI4609 (Stage), qui s'intitulera dorénavant *Stage A*. Ces deux cours sont mutuellement exclusifs. Matthieu LeBlanc propose l'adoption de ces modifications au B. Sc. soc. (sociologie) et aux cours de la discipline. Appuyée par Lise Savoie, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Département de sociologie et de criminologie demande à ce que les EQE du cours SOCI2480 (Sociologie de l'éducation) soient modifiés afin d'inclure la scolarité de doctorat en sociologie. Matthieu LeBlanc propose les modifications aux EQE du cours SOCI2480. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.4 Faculté des arts et des sciences sociales [Annexe 4]**

#### **5.4.1 Création du cours FASS3000**

#### **5.4.2 Abolition du cours SCSO2000**

Matthieu LeBlanc explique que la Faculté veut procéder à la création d'un cours intitulé FASS3000 (Projets spéciaux) (cours à contenu variable). Il s'agit d'un cours qui ne figure dans aucun programme à l'heure actuelle, mais qui pourrait figurer comme cours au choix dans les programmes de la Faculté. Il pourrait aussi permettre des expériences de nature interdisciplinaire et des activités d'apprentissage expérientiel. Le vice-doyen précise qu'il ne s'agit pas d'un cours donné en salle de classe. Ce cours vise plutôt à permettre aux étudiantes et aux étudiants de vivre des expériences à l'extérieur de la classe pour lesquelles il ou elle peut obtenir des crédits universitaires. Il ajoute que comme les autres cours à contenu variable, il peut être suivi deux fois par une étudiante ou un étudiant. Certains s'interrogent sur les crédits accordés au professeur qui donne le cours; le doyen explique qu'il s'agit pour le moment d'un cours comptabilisé comme une surcharge à la charge du professeur payée en argent ou en crédit, mais qu'éventuellement, ce dernier pourrait être intégré à la charge du professeur. Matthieu LeBlanc propose la création du cours FASS3000 (Projets

spéciaux) (cours à contenu variable). Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Matthieu LeBlanc explique que le cours SCSO2000 (Analyse en dév. international) n'a pas été donné depuis 2006 au campus de Moncton. S'il s'est donné plus récemment au campus d'Edmundston, la doyenne des études, Pierrette Fortin, confirme que son abolition ne créera aucun problème. Ce cours avait été créé à l'origine pour encadrer des étudiantes et des étudiants du programme Jeunesse Canada Monde; il pourra être avantageusement remplacé par le cours FASS3000. Matthieu LeBlanc propose l'abolition du cours SCSO2000. Appuyée par Paul Curtis, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. Demandes d'année sabbatique – Rapport du Comité des congés**

Le doyen donne d'abord des précisions sur la composition du Comité des congés et sur les demandes présentées, lesquelles sont de type A, B et C. Il ajoute qu'après avoir procédé à l'étude circonstanciée des demandes en s'appuyant sur les critères énoncés dans la convention collective, le Comité propose que sept candidates et candidats se voient accorder un congé sabbatique, à savoir Jean-Luc Bonnaud, Guillaume Fortin, Thomas Hodd, Patrice Nicolas (type A); Leyla Sall (type B); et Charles Gaucher et Sylvia Kasparian (type C). Une autre demande, celle de Karine Gauvin (type A), évaluée l'an dernier, est aussi recommandée. Le doyen rappelle que les assemblées départementales peuvent intervenir auprès du candidat ou de la candidate afin de demander des précisions à leur dossier, le cas échéant.

Sur la proposition du doyen appuyé par Dominique Thomassin, la recommandation du Comité des congés est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

## **7. Nomination – professeur associé au Département d'études françaises : Denis Bourque**

Le Département d'études françaises recommande la nomination de Denis Bourque comme professeur associé. M. Bourque a pris sa retraite en 2017, mais il est toujours engagé dans plusieurs projets de recherche. Il continue également de superviser des thèses.

Jean-François Thibault recommande la nomination de Denis Bourque comme professeur associé. Appuyée par Paul Curtis, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Prix Vo-Van de la meilleure thèse (2<sup>e</sup> cycle)**

Le doyen précise que les modalités d'attribution du prix Vo-Van de la meilleure thèse ont changé. Désormais, et à la demande de la Faculté des arts et des sciences sociales, la FESR attribuera le prix en alternance entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> cycle (en tenant compte des deux dernières années).

Comme il s'agit de thèses en recherche seulement, les départements ayant soumis des candidatures sont le Département d'histoire et de géographie et le Département d'études françaises. Deux excellentes candidatures ont été évaluées, soit celle de Frédérick Dufour (histoire) et celle de Guillaume Berwal (littérature). Après étude des dossiers, le comité, constitué de Jean-François Thibault, Jeremy Hayhoe et Karine Gauvin, a retenu la thèse de Frédérick Dufour.

Jean-François Thibault propose de soumettre à la FESR la candidature de Frédérick Dufour au prix Vo-Van. Appuyée par Karine Gauvin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Un membre s'interroge sur la composition du comité qui devrait, selon lui, comprendre uniquement des professeurs dont le département ne propose pas de candidatures pour l'obtention de ce prix. Le doyen explique que le comité est *ad hoc* car il est difficile de connaître à l'avance le nom des collègues impliqués dans les dossiers présentés par les départements et qu'il faut éviter un conflit d'intérêt. De plus, le choix de collègues des départements concernés est motivé par le fait que celles-ci et ceux-ci ont le plus souvent une expérience et une expertise dans le domaine. Le mode de fonctionnement actuel n'a pas posé de difficultés jusqu'à présent, mais le doyen se montre ouvert à discuter d'une autre formule.

## **9. Demande d'exemption : épreuves finales [Annexe 5]**

Matthieu LeBlanc rappelle qu'en vertu du règlement universitaire 8.6.2, les professeures et professeurs qui souhaitent obtenir une exemption à une épreuve finale doivent en faire la demande au Conseil de faculté. Quatre demandes en ce sens ont été faites, pour les cours FRAN1500, ICOM3101, ICOM4700 et HIST4170. Les motivations figurent dans les formulaires en annexe.

Matthieu LeBlanc propose que ces cours soient exempts d'une épreuve finale. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **10. Informations**

### **10.1 Harmonisation des crédits d'encadrement [Annexe 6]**

Une note de service relativement à l'harmonisation des crédits d'encadrement a été envoyée aux unités le 25 septembre dernier. Contrairement à ce qui avait été préalablement annoncé, le vote au Conseil se fera seulement en décembre afin de donner plus de temps aux unités de discuter de cette question. On demande si cette harmonisation sera rétroactive; le doyen répond que non, ces mesures ne seront pas rétroactives, mais s'appliqueront dès l'année 2019-2020.

### **10.2 Préparation de l'horaire de cours 2019-2020 [Annexe 7]**

Le doyen a envoyé récemment une note de service dans laquelle on demande aux unités de remettre, le 19 novembre prochain, l'horaire des cours pour l'année académique 2019-2020. Il rappelle qu'il est plus facile, et plus agréable pour les étudiantes et étudiants, d'ajouter un cours à l'horaire que d'en retirer un; pour cette raison, il demande à ce que chacune des unités y aille de façon conservatrice dans l'offre de cours. On peut déjà tenir compte des congés sabbatiques dans la préparation de l'horaire, ainsi que des contraintes d'horaire des chargées et des chargés de cours. Il ne s'agit pas pour le moment de préparer les charges de travail, mais plutôt de voir à l'offre de cours et d'indiquer lesquels seront garantis ou susceptibles. Enfin, il rappelle de tenir compte des conflits d'horaire éventuels avec les cours de la Faculté des sciences de l'éducation pour les programmes combinés; les unités peuvent consulter Germaine Girouard pour se renseigner sur les trames-horaires.

### 10.3 Inscriptions à la FASS (tableau comparatif)

Les inscriptions à la Faculté sont en hausse depuis deux ans. La hausse est lente, mais continue. Les tableaux qui ont été distribués aux directions d'unités permettent de croiser les données afin de donner une image plus précise des étudiantes et étudiants inscrits dans vos programmes et, dans le cas des mineures, le programme de majeure dans lequel elles et ils sont inscrits.

### 10.4 Plans de cours (chargées et chargés de cours) : vérification de conformité

Il existe une politique institutionnelle sur la façon de présenter les plans de cours, qui doivent contenir des renseignements précis (<https://www.umoncton.ca/umcm-fass/node/75>). Cette responsabilité incombe à chaque membre de chacune des unités, et inclut les chargées et les chargés de cours. Le vice-doyen rappelle que les unités devraient idéalement s'assurer de faire une vérification de conformité des plans de cours auprès des chargées et des chargés de cours.

### 10.5 Photocopies

Des changements sont à prévoir dans la façon de faire des photocopies : en effet, il s'avère que l'utilisation des services d'imprimerie coûte aussi très cher à la Faculté. Dans le but de réduire les coûts, le doyen propose que le personnel administratif photocopie le matériel distribué en salle de classe, tout en rappelant que des documents plus volumineux comme les lectures ou les notes de cours devraient être rendus disponibles par le biais de la plateforme Clic, la réserve de la Bibliothèque Champlain, ou encore l'impression de notes par la Librairie acadienne. Ce changement n'affectera pas les modalités et quantités autorisées d'impression détaillées dans la note de service du mois de mai dernier. Il demande aussi d'être attentif à ne pas surcharger le personnel administratif en évitant notamment de leur demander de faire les impressions au tout dernier moment. Une deuxième note de service sera acheminée ultérieurement à cet effet.

## 11. Autres questions

Le doyen informe le Conseil qu'un arbre mort a été coupé près de l'entrée de l'édifice des arts qui fait face au pavillon des sciences. Il précise en outre que chaque arbre coupé sur le campus est remplacé.

## 12. Clôture de la séance

Paul Curtis propose la levée de la séance à 15 h 24.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc